

Moins de décibels pour un respect mutuel



Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger dans la soirée, voire la nuit, et créer une recrudescence de décibels.

Les nuisances dues au bruit créent une pollution sonore dont nous sommes tous victimes, mais également auteurs; et cela souvent de manière involontaire.

Lors de leurs interventions, les agents de Police constatent bien souvent que les auteurs de nuisances sonores ne sont pas conscients des dérangements engendrés pour le voisinage.

Pour rappel, chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler le repos d'autrui.

Etre sensible à la problématique des nuisances sonores, c'est faire preuve de respect pour le droit à la tranquillité de ses voisins. C'est parfois aussi de faire preuve de tolérance face à des activités temporaires et particulières telles que des fêtes ou des manifestations sportives ou des lieux de rencontre en période estivale.

C'est ainsi que peut se développer un bon esprit de voisinage.

8 propositions pour bien cohabiter :

- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Éviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume sur la chaîne stéréo
- Le soir, parler à voix basse dans et à proximité d'habitations
- Éviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

Le respect des uns
+
La tolérance des autres
=
L'esprit de bon voisinage

Nous vous informons,
nous vous conseillons :

Votrepolice.ch